

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	<b>No SD</b> SD-2023-5810						
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil de renouveler le mandat de 6 membres indépendantes au sein du Conseil des Lavalloises							
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> SG-3015-02 <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 00-Tous les districts <b>Date CE souhaitée :</b> 2023-11-29 <b>Date CM souhaitée :</b> 2023-12-05								
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b> <table border="0" data-bbox="73 650 1552 720"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2022-01-11</td> <td>CM-20220111-34</td> <td>RENOUVELLEMENT ET NOMINATIONS - CONSEIL DES LAVALLOISES</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u>          Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou          APPUYÉ PAR : Louise Lortie</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de renouveler les nominations de Mmes Myriam Fillion, Antonine Boily, Patricia Collin, Marsha Conserve, Christiane Cyrille, Santina Di Pasquale, Annie-Josiane Sessou et Marie-Andrée Ulysse à titre de membres indépendantes au sein du Conseil des Lavalloises, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable;</p> <p>de renouveler la nomination de Mme Myriam Fillion à titre de présidente du Conseil des Lavalloises, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable;</p> <p>de nommer Mmes Cathy Launay-Alcala et Marilyne Nadeau à titre de membres indépendantes au sein du Conseil des Lavalloises, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> (SD-2021-6624)			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-01-11	CM-20220111-34	RENOUVELLEMENT ET NOMINATIONS - CONSEIL DES LAVALLOISES
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2022-01-11	CM-20220111-34	RENOUVELLEMENT ET NOMINATIONS - CONSEIL DES LAVALLOISES						
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b> <p>ATTENDU QUE le Conseil des Lavalloises est composé de 13 femmes choisies parmi les résidentes de la Ville de Laval qui ont un intérêt marqué pour les enjeux liés à l'égalité des sexes et à la condition féminine et pour la réalité de la population féminine lavalloise, selon une perspective intersectionnelle ou une expertise ou une expérience dans ce domaine;</p> <p>ATTENDU QUE le terme des mandats de 6 membres indépendantes, nommées par le conseil municipal sur recommandation du comité exécutif en 2022, incluant celui de la présidente, arrivera à échéance le 11 janvier 2024;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à la Politique-cadre en matière de gouvernance, le Secrétariat de la gouvernance a procédé à l'évaluation de la performance des membres indépendantes ainsi que de la présidence du Conseil des Lavalloises;</p> <p>ATTENDU QUE les 6 membres qui sollicitent un renouvellement de mandat ont fait l'objet d'un processus de sélection complet par le Secrétariat de la gouvernance et le comité des candidatures en 2019;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance a obtenu une évaluation positive quant à la contribution des 6 membres indépendantes, de même que les statistiques de leur assiduité aux réunions du Conseil des Lavalloises;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat a eu l'occasion de discuter avec ces membres et qu'elles ont confirmé leur intérêt et disponibilité à renouveler leur mandat pour un nouveau terme de 2 ans;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat n'a pas jugé utile de solliciter d'autres candidatures ni de former un autre comité des candidatures pour recommander le renouvellement de ces membres;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande le renouvellement du mandat de Myriam Fillion, Antonine Boily, Patricia Collin, Christiane Cyrille, Santina Di Pasquale et Catherine Launay Alcala à titre de membres indépendantes au sein du Conseil des Lavalloises, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande également le renouvellement du mandat de Myriam Fillion à titre de présidente du Conseil des Lavalloises, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.</p>								
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS								

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	<b>No SD</b> SD-2023-5810
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>REMARQUE(S)</b>		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  de recommander au conseil de renouveler le mandat de Myriam Fillion, Antonine Boily, Patricia Collin, Christiane Cyrille, Santina Di Pasquale et Catherine Launay Alcalá à titre de membres indépendantes au sein du Conseil des Lavalloises, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable.  de recommander au conseil de renouveler le mandat de Myriam Fillion à titre de présidente du Conseil des Lavalloises, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable.		